

MB/PA

N°2023-130

**OBJET**

**AMÉNAGEMENT  
D'UN POINT  
D'INTÉRÊT  
TOURISTIQUE –  
Hommage à Raymond  
POULIDOR –  
DEMANDE DE  
SUBVENTION**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : **11**  
+ **2 procurations**

Votes pour : **13**  
Abstentions : **0**  
Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la  
Mairie : **le 16 novembre 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille vingt-trois**, le **15 novembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **8 novembre 2023**

**PRÉSENTS** : André MIR, Jacques SALAT, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

**ABSENTS/EXCUSÉS** : Philippe AIZIER (procuration à A. MIR) René DARAN (procuration à J. SALAT), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA

**SECRETARE DE SÉANCE** : Christophe BOURREC

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **11** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Christophe BOURREC** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'un point d'intérêt touristique au carrefour d'Espiaube par la création d'une sculpture à la mémoire de Raymond POULIDOR.

Le coût prévisionnel global des travaux est de 163 534,53 € HT soit 196 241,44 € TTC.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

COÛT	163 534,53 € HT
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	47 237,00 € (28,89 %)
Région	47 237,00 € (28,89 %)
Département (FAR)	20 000,00 € (12,22 %)
Autofinancement	29 734,00 € (30,00 %)

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire
- Sollicite des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.
- Les crédits sont prévus aux Budgets Primitifs 2023 et 2024.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 15 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20231115-DEL-2023-130-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2023  
Date de réception préfecture : 27/12/2023



Le Maire,

André MIR